

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER



Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

> Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

> > Agence national de l'habitat

Décision du 12 avril 2010 portant délégation de signature

NOR: DEVU1020860S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice générale de l'Anah,

Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation;

Vu le décret nº 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics;

Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;

Vu la décision du 7 mai 2008 nommant M. Xavier GLOUBOKII chargé de la communication externe auprès de la directrice de la communication à compter du 16 juin 2008,

Décide :

Article 1er

En l'absence de la directrice de la communication, délégation est donnée à M. Xavier GLOUBOKII à l'effet de signer, dans les limites des attributions de la directrice de la communication, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur :

- 1. Les propositions d'engagement comptable destinées au visa du directeur administratif et financier.
 - 2. Les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes.
- 3. Les commandes d'un montant inférieur à 13 377,93 € HT (16 000 € TTC), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande.
- 4. Les actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 4 000 € HT (4 784 € TTC), après visa du directeur administratif et financier.
- 5. Les ordres de mission pour les agents placés sous l'autorité de la directrice de la communication et les états de frais correspondants.

Article 2

La précédente décision du 17 juin 2008 donnant délégation de signature à M. Xavier GLOUBOKII est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 12 avril 2010.

La directrice générale de l'Anah, I. ROUGIER